



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-08-2026 /

Dossier complet le : 01-09-2026 /

N° d'enregistrement : 022631/KK P

1 Intitulé du projet

Plan de gestion strategique des dunes communales de Lacanau 2027-2031

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20007072000012

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PINTAT

Prénom(s)

Xavier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11B, 13. Travaux de rechargement de plage., 13A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Depuis plusieurs années, les dunes localisées au Sud de la commune de Lacanau ont tendance à migrer vers les terres, sous l'effet des vents d'Ouest. Cette migration, constitue des désagréments pour l'accueil du public, mais surtout des risques pour l'accès aux plages des sauveteurs et des secours. Compte tenu de ces transferts éoliens très importants et afin de les atténuer, la Communauté de Communes Medoc Atlantique (CDC MA) et la commune de Lacanau ont déjà lancé deux campagnes de reprofilage et stabilisation depuis 2022 au niveau de ces dunes. En 2026, un constat a été fait sur la migration duniaire importante vers l'Est des massifs duniaires bordant les habitations présentes au Nord et au Sud du littoral de Lacanau. Dans ce contexte et dans le cadre de la stratégie locale de gestion du trait de côte, la CDC MA souhaite aujourd'hui mettre en place un plan de gestion stratégique des dunes de Lacanau sur la période 2027-2031. Ce plan de gestion s'inspire de la méthode mise en œuvre par l'ONF. Il s'agit ainsi pour la CCMA de transposer les bonnes pratiques de gestion et de suivi duniaire à l'échelle communale, dans une logique cohérente et intégrée de protection du littoral et d'aménagements côtiers.

4.2 Objectifs du projet

Le plan de gestion des dunes communales de Lacanau 2027-2031 a pour objectifs : - De définir et dimensionner les interventions de remobilisation du sable des dunes communales afin de renforcer sa résilience face aux phénomènes d'érosion éolienne principalement ; - D'assurer une gestion durable des dynamiques sédimentaires, en particulier par la récupération et la réutilisation des sables éoliens ; - De concilier les enjeux de protection du milieu duniaire, de préservation des habitats naturels et de maintien des usages touristiques ; - D'organiser et d'optimiser la gestion des accès à la plage afin de limiter les dégradations du milieu et d'améliorer les conditions d'accueil du public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les modalités de gestion et les itinéraires techniques de travaux choisis dans le cadre du plan de gestion stratégique des dunes communales de Lacanau 2027-2031 sont les suivants : 1. Gestion courante avec entretien courant de gestion souple : travaux modérés qui seront effectués si nécessaire (pose d'andins / ganivelles) au niveau des dunes les plus au Nord à l'Ouest du massif forestier. A noter qu'aucune opération n'est prévue pour le moment. 2. Gestion courante avec entretien courant de gestion souple prioritaire : travaux modérés qui seront effectués si nécessaire de manière plus étendue (pose d'andins / ganivelles) au Sud du poste de secours Nord et au niveau des accès à la plage Sud. A noter qu'aucune opération n'est prévue pour le moment. 3. Gestion renforcée avec stabilisation renforcée : travaux de petits remodelages annuels pour limiter l'ensablement hivernal à l'aide d'engins de chantier, couples à des opérations de génie écologique (pose de branchages, plantations d'Oyats) au niveau des accès à la plage et des postes de secours. 4. Gestion renforcée avec reprofilage mécanique transversal : travaux de reprofilage à l'aide d'engins de chantier accompagnés d'opérations de génie écologique (pose de branchages) au niveau de la dune "Nord" prévus en 2028, et de la dune "Sud" et du Rainbow Café prévus en 2027. Ces travaux pouvant être excédentaires en sable, ces derniers pourront être utilisés pour recharger la plage sèche de Lacanau et les pieds des dunes Nord et Sud du littoral de la commune. Ces travaux seront accompagnés de mesures de lutte contre les espèces floristiques invasives et de mesures de conservation de la flore protégée (Cf. 6.5).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, plus aucune opération n'est prévue sur les secteurs de travaux. Aucune construction n'étant prévue, le démantèlement sera limité au retrait des différents dispositifs de génie écologique mis en place (andins, ganivelles).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 4.1.2.0-2°) - Dérogation espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale concernée par le plan de gestion Surface totale concernée par les travaux de reprofilage dunaire Estimation des volumes déplacés pour le reprofilage de la dune Nord Estimation des volumes déplacés pour le reprofilage de la dune Sud	(37, ha) (9, ha) (15000, m3) (35000, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :

Point de d'arrivée : Long. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Afin de mettre en securite son front de mer, la commune de Lacanau a souhaite realiser la reprise de son ouvrage actuel, accompagnee d'une remise aux normes, sans modification de sa conception initiale. A ce titre, une demande d'autorisation portant sur le confortement de l'ouvrage du front de mer associe a des rechargements en sable a ete deposee, puis autorisee par l'AP en date du 19/12/2022. Dans un deuxieme temps, ces operations ont ete completees par de travaux de reprofilage des dunes Sud, autorises par AP en date 28/06/2024, ainsi que des travaux de reprofilage des dunes 5A, 5B et 5C sur la commune de Lacanau, qui ont ete autorises par accord tacite en date du 10/03/2025.

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 2 : Dunes du littoral entre Le Verdon et le Cap-Ferret
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Lacanau
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Regional du Medoc

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN Incendie de forêt : approuve le 19/10/09 PPRN Littoral : approuve le 31/12/01
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Incendie de forêt : approuve le 19/10/09 PPRN Littoral : approuve le 31/12/01
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Type de zonage : Bassins hydrographiques (y compris eaux souterraines) et/ou systèmes aquifères
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Site inscrit : Etangs Girondins

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Recoupe le site NATURA 2000 FR7200678 - Directive Habitats "Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret"
D'un site classé ?	☐	☒	Le premier site classe est localise a plus de 4 km (FR7200681 - Zones humides de l'arriere dune du littoral girondin)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les reprofilages dunaires necessiteront des remaniements de sable qui pourront etre excedentaires en materiaux. Dans ce cas, les sables excedentaires seront reemployes en rechargement sur la plage de repli et en confortement en pied de dune de part et d'autre de cette derniere. Ces travaux font deja l'objet d'un AP prefectoral autorisant les rechargements (AP du 19/12/22 N°051000011/00-01-0)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'est pas de nature à modifier/impacter la ressource en eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux de reprofilage, en générant des déplacements de sable, vont temporairement impacter la faune, la flore et les habitats initialement présents (cf. annexe 9). En outre, ces opérations seront réalisées sur des secteurs ou des espèces floristiques et faunistiques protégées ont été recensées. Étant donné que certaines espèces vont être détruites ou que des dérangements
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet est localisé à proximité du site FR7200678 et pourra avoir un effet sur les habitats : 1210 - Végétation annuelle des lagunes de mer 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches) 2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (cf. annexe 10 pour plus de précisions)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet participe à réduire la déflation éolienne et dans une moindre mesure l'érosion sur les 2 encoches identifiées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Afin de réaliser les différentes opérations préalablement détaillées, des engins seront amenés à circuler sur la dune. Les accès plage à proximité des zones de travaux seront donc temporairement fermés et les usages réglementés durant toute la phase de chantier.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les engins en action sur les secteurs de travaux généreront des bruits inhérents à la phase de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Il n'existe pas de nuisances sonores significativement fortes au niveau du site d'étude. Seule la circulation automobile est susceptible de générer un bruit ambiant modéré.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les circulations des engins motorisés libéreront des gaz d'échappement qui pourront temporairement générer une gêne olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Il n'existe pas de nuisances olfactives significativement fortes au niveau du site d'étude.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux se dérouleront de jour, ils ne sont donc pas concernés par l'émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les gaz d'échappement libérés dans l'air seront limités du fait de la courte période des travaux et du nombre limité d'engins mobilisés sur site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le Nord du site d'étude est localisé au niveau du site géologique patrimonial "Système dunaire de Lacanau /Hourtin". Les travaux prévus ici, ne seront néanmoins pas de nature à dénaturer la géologie. Ces opérations de gestion souple permettront en effet de favoriser le système dunaire en place.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du présent projet sont susceptibles de se cumuler avec les projets suivants qui ont été autorisés sur la littoral de Lacanau : - " Confortement de l'ouvrage du front de mer et rechargements en sable pour 10 ans " - " Reprofilage et stabilisation des secteurs dunaire Sud sur la commune de Lacanau " - " Reprofilage et stabilisation des secteurs dunaires 5A, 5B, 5C sur la commune de Lacanau" En effet, certaines espèces floristiques qui seront impactées dans le cadre du présent projet le sont également dans le cadre de ces projets qui sont localisés tous les trois sur le littoral de Lacanau.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures sont détaillées en Annexe 11 : >> Mesures liées à la flore : > Flore protégée : Matérialisation de la zone de travaux par piquetage pour éviter d'impacter la flore hors des zones de travaux / Constitution d'une banque de graines avec les premiers centimètres du sol, qui sera réutilisée post-travaux pour reensemencer les zones mises à nu / Mise en place d'un suivi spécifique espèces protégées > Invasives : arrachage des foyers prioritaires identifiés en amont des travaux / Balisage et délimitation de la zone travaux pour éviter la dissémination de graine / Mise en place d'un suivi spécifique des invasives >> Mesures liées à la faune : passage d'un écologue avant les reprofilages pour capturer et déplacer les individus / Utilisation d'une clôture petite faune pendant les reprofilages / Installation de gîtes favorables post travaux >> Mesures liées au milieu humain : adaptation du planning de travaux pour éviter la période estivale / balisage du périmètre des travaux et fermeture de l'accès au public >> Mesures liées à la présence d'engins de chantier : > Prévention des pollutions accidentelles : réalisation des vidanges, nettoyages, avitaillements sur des aires adaptées / entretien régulier du matériel et des engins, utilisation de kits anti-pollution / respect des consignes de sécurité > Limiter la dégradation de la qualité de l'air : optimiser les déplacements, limiter les vitesses de circulation, conformité des engins aux normes en vigueur et contrôle régulier > Limiter les nuisances sonores : travaux réalisés en dehors du pic de fréquentation estivale, conformité des engins aux normes en vigueur, précautions prises pour limiter le bruit excessif et adopter un comportement peu bruyant

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour rappel, ces travaux seront réalisés afin de redonner aux secteurs dunaires un profil plus stable permettant de freiner l'avancée des dunes vers les secteurs urbanisés et, en moindre mesure, de lutter contre l'érosion côtière. In fine, au regard de : - la nature des travaux projetés "souple" et "renforcée", qui permettront à terme de retrouver un cordon dunaire végétalisé, résistant face à l'érosion éolienne, - de l'emprise et des délais réduits, en période hivernale, des travaux de reprofilage mécanique, - des différentes mesures qui seront prises afin de limiter les incidences des travaux de reprofilage, - de l'ensemble des éléments de justification apportés dans le cadre du présent document, Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PINTAT

Prénom Xavier

Qualité du signataire President

À Soulac-sur-Mer

Fait le 24-08-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)